

Colloque
LES 18 & 19 NOVEMBRE 2010

LA LSF DANS L'ACCÈS DES SOURDS À L'ÉCRIT. DES HYPOTHÈSES À LEUR VALIDATION.

La situation éducative des élèves sourds en France est en pleine évolution. La loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 reconnaissait la LSF comme langue d'enseignement et donnait aux parents le droit du choix de la langue d'éducation pour leurs enfants sourds. En 2008 et 2009 des articles parus au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale définissaient les programmes communs d'enseignement de et en LSF de l'école maternelle au lycée. Au fur et à mesure, des pôles LSF se mettent en place pour permettre aux élèves sourds d'avoir un parcours scolaire bilingue complet. Il semblerait donc que toutes les conditions soient réunies pour un enseignement en LSF et français écrit, et qu'ainsi le fameux constat du rapport Gillot puisse être contredit, étant la conséquence d'un

siècle d'interdiction de l'utilisation de la Langue des Signes et d'un recours aux méthodes exclusivement oralistes. La surdité ne constitue pas un obstacle à l'apprentissage de la langue écrite si tant est que les situations pédagogiques s'appuient sur le fait que LSF et écrit sont tous deux des langues pour l'œil et qu'un travail contrastif permanent peut avoir lieu.

Avec la mise en place de ces situations éducatives bilingues, il semble incontournable de réaffirmer la place et le rôle de la Langue des Signes dans l'apprentissage et le perfectionnement de la lecture pour les élèves sourds.

Le fait qu'elle soit une langue n'est plus discutable, elle doit être la langue première (la langue maternelle) des enfants sourds. Elle permettra par la suite à l'élève, par transfert de connaissances du fonctionnement de la langue et en tant que langue des apprentissages, de devenir expert dans la langue seconde que constitue l'écrit.

Sur le terrain, le cadre d'enseignement bilingue est assez hétérogène. Il paraît nécessaire d'explorer les différentes conditions de sa mise en œuvre, d'en analyser les aspects positifs et ceux qui resteraient à améliorer afin de parvenir à ce que les acquisitions soient les plus favorables dans les deux langues. Les conditions d'accès à l'écrit grâce à la LSF, la découverte et l'analyse d'albums de littérature de jeunesse, ainsi que les conditions de mise en situation de production d'écrits avec les élèves sourds seront abordés dans le cadre d'ateliers, comme autant de points de départ à une réflexion théorico-pratique commune aux divers cadres bilingues.

Ce colloque constituera donc un temps d'échanges entre les différents acteurs concernés par l'enseignement et la formation des personnes sourdes pour l'accès au français écrit et impliqués dans la promotion de la lecture à destination de ce public. Il sera aussi l'occasion de présenter le projet **Vidéographix**, dispositif en ligne d'apprentissage et de perfectionnement du français écrit grâce à la Langue des Signes.

JEUDI 18 NOVEMBRE

HORAIRES	INTERVENTIONS
09h00-09h30	Accueil des participants
09h30-10h00	Introduction
10h00-10h45	→ Place de l'écrit dans un enseignement en LSF (Anne VALIN)
10h45-11h00	Pause
11h00-11h45	→ Qu'est-ce que la pédagogie bilingue ? De l'importance de l'articulation entre l'enseignement de la LSF et celui de la langue française au sein des classes en LSF (Elise RIGHINI LEROY)
11h45-12h30	→ Sourds, surdité, oralité et scripturarité des langues : Paradoxes et enjeux (Brigitte GARCIA)
12h30-14h00	Pause déjeuner
14h00-14h30	Présentation des différents ateliers de l'après-midi
14h30-16h00	Ateliers et préparations de leur compte-rendu → La surdité et l'apprentissage de l'écrit /// → Travailler avec les albums de littérature de jeunesse /// → Comment aider les élèves sourds dans la production d'écrits
16h00-16h15	Pause
16h15-17h15	Restitution des différents ateliers
17h15-17h30	Conclusion et apports de la journée (Anne VALIN)

VENREDI 19 NOVEMBRE

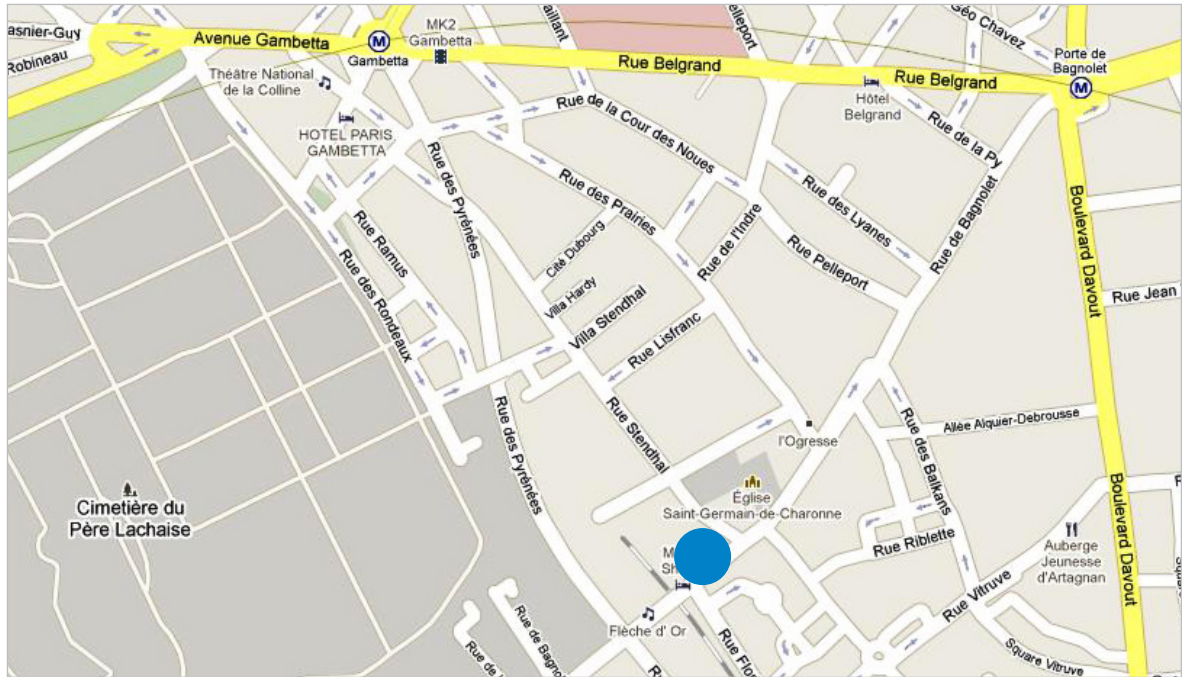
HORAIRES	INTERVENTIONS
09h00-09h30	Accueil des participants
09h30-09h45	Introduction de la journée
09h45-10h30	Les spécificités actuelles des sourds à l'écrit (Marie PERINI)
10h30-10h45	Pause
10h45-11h30	Témoignages et échanges de pratiques (binômes, enseignants sourds en LSF, enseignants entendants en LSF). Enseignants invités de différents établissements
11h30-12h15	Dans quelles conditions d'enseignement la surdité reste-elle un handicap pour l'apprentissage de l'écrit (Jean FOUCAMBERT)
12h15-13h30	Pause-déjeuner
13h30-14h30	Présentation de Vidéographix
14h30-16h30	Ateliers → Module MLAO /// → Module LIT /// → Base de données vidéos
16h30-17h30	Bilan et échanges avec la salle

Informations

Le colloque aura lieu à la **MÉDIATHÈQUE MARGUERITE DURAS** (115 rue de Bagnole, PARIS 20^e)

Métro : Alexandre Dumas (ligne 2), Gambetta et Porte de Bagnole (ligne 3 ou 3bis), Maraichers (ligne 9) /// **Bus** : 26, 64, 76, Traverse de Charonne et PC2 /// **Vélib'** : Hospice Debrousse, Bagnole Orteaux, Pyrenées Renouvier, Prairie L'Indre

Les deux journées seront interprétées. L'accueil des participants se fera à partir de 9h00. Les repas sont à la charge des participants.



Inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : par sms uniquement

Adresse mail :

	Tarif individuel	Tarif institutionnel
Inscription pour les 2 jours	<input type="checkbox"/> 65 €	<input type="checkbox"/> 85 €
Inscription pour la journée du 18 novembre 2010	<input type="checkbox"/> 35 €	<input type="checkbox"/> 50 €
Inscription pour la journée du 19 novembre 2010	<input type="checkbox"/> 35 €	<input type="checkbox"/> 50 €

Établissement employeur :

Adresse :

Bulletin à retourner **avant le 5 novembre 2010** accompagné d'un chèque à l'ordre de l'AFL à : **AFL / 65 rue des cités / 93308 AUBERVILLIERS**
Pour tous renseignements complémentaires (Tel : 01.48.11.02.30 / Fax : 01.48.11.02.39 / afl@lecture.org)